

N° 2024-01/01

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par ROTEL CHEZ SIG IMAGE, Tech Izarbel, 2 Allée
Théodore Monod 64210 BIDART,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux
de création réparation du réseau électrique souterrain au 5C rue Bellevue,

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 22 janvier 2024 et pour une durée de 30 jours, une restriction
de circulation sera établie rue Bellevue afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des
travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Alternat par feux tricolores manuellement
- Largeur de voie maintenue à 3m
- Stationnement et dépassement interdits aux véhicules légers et poids lourds
- Vitesse limitée à 30km

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins
et aux frais de l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE.

Article 4 : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise
ROTEL CHEZ SIG IMAGE sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application
du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 9 janvier 2024

F. DUPONT

Maire de Zouafques

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Zouafques, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE ZOUAFQUES'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Dupont'. To the right of the signature, the date 'le 14/01/2024' is written in black ink.